

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 681/AAE modifiant l'arrêté n° 45/AAE du 10 janvier 1967 portant promulgation de la loi de finances rectificatives n° 66.948 du 22 décembre 1966.

n° 681/AAE

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté no 45/AAE du 10 janvier 1967 promulguant dans le Territoire de la Côte Française des Somalis la loi de finances rectificative n0 66-948 du 22 décembre 1966 : Vu l'urgence,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté n° 45 du 10 janvier 1967 en tant qu'elles promulguent dans le Territoire de la Côte Française des Somalis les articles de la loi de finances rectificative pour 1966 (n° 66-948 du 22 décembre 1966), autres que les articles 27 et 38 de cette loi, lesquels demeurent seuls promulgués.

Art. 2

— Le présent arrêté, qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où Cesoïn sera.

Pour le Chef du Territoire et par déléation :Le Secrétaire général, Jean-Maurice COMTE.